

# SIMOUV

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MOBILITÉ ET D'ORGANISATION URBAINE DU VALENCIENNOIS

## Rapport d'Orientations Budgétaire 2019

# RETROSPECTIVE 2015/2018

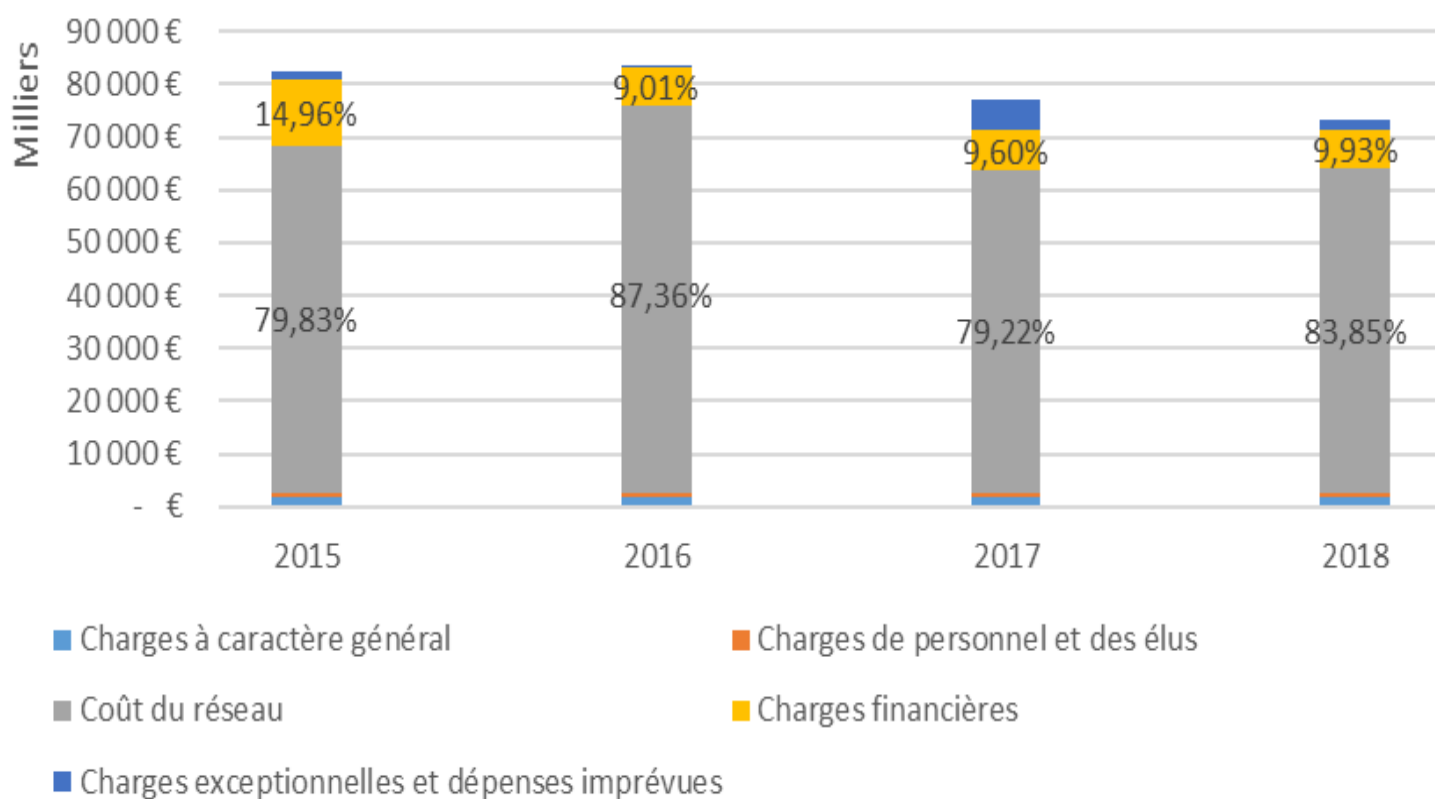
# Rétrospective 2015/2018

## Dépenses de fonctionnement

-Dépenses en diminution suite à la clôture du contentieux avec TUV

-Dépenses fortement contraintes par le coût du réseau

Ventilation des dépenses réelles de fonctionnement  
2015/2018



# Rétrospective 2015/2018

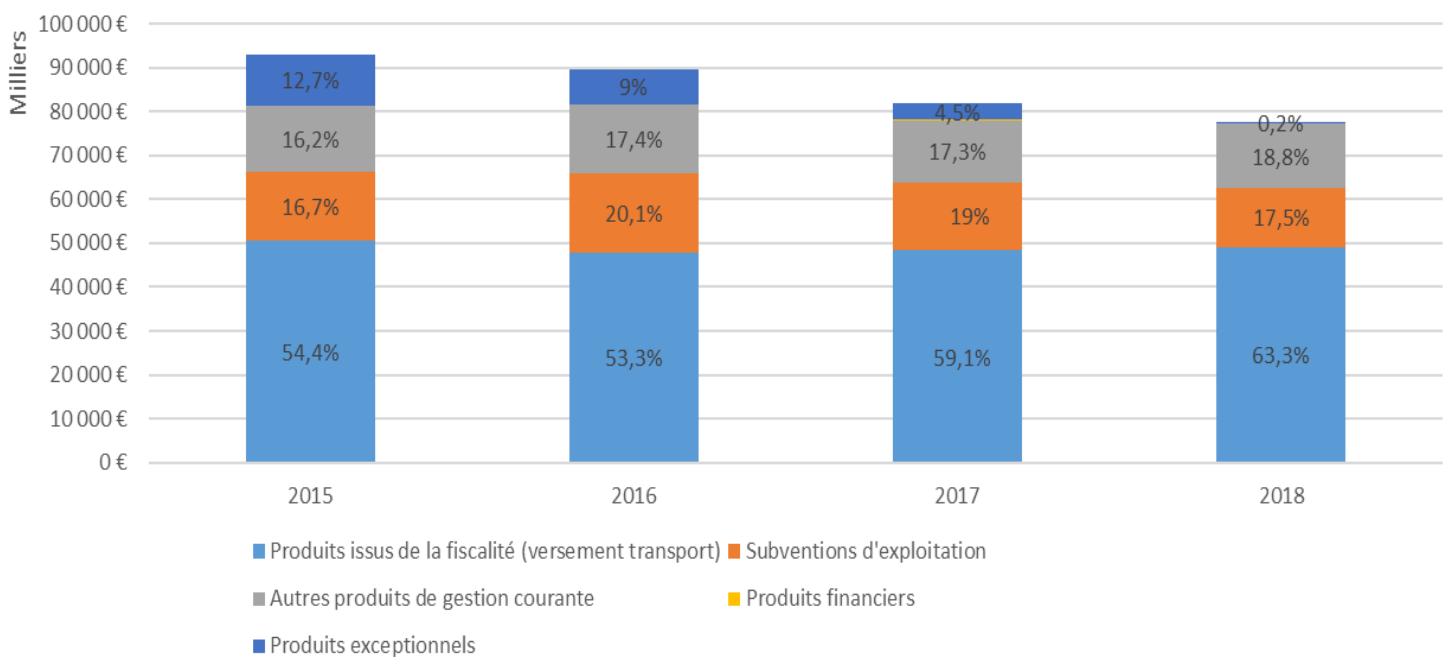
## Recettes de fonctionnement

-Les recettes du SIMOUV sont essentiellement constituées du versement transport (taux maximum de 2%) et des participations des membres ;

- Le versement transport représente ainsi en moyenne 60% des recettes du SIMOUV ;

-Diminution progressive depuis 2017 de la participation des membres compte tenu de l'amélioration de l'autofinancement.

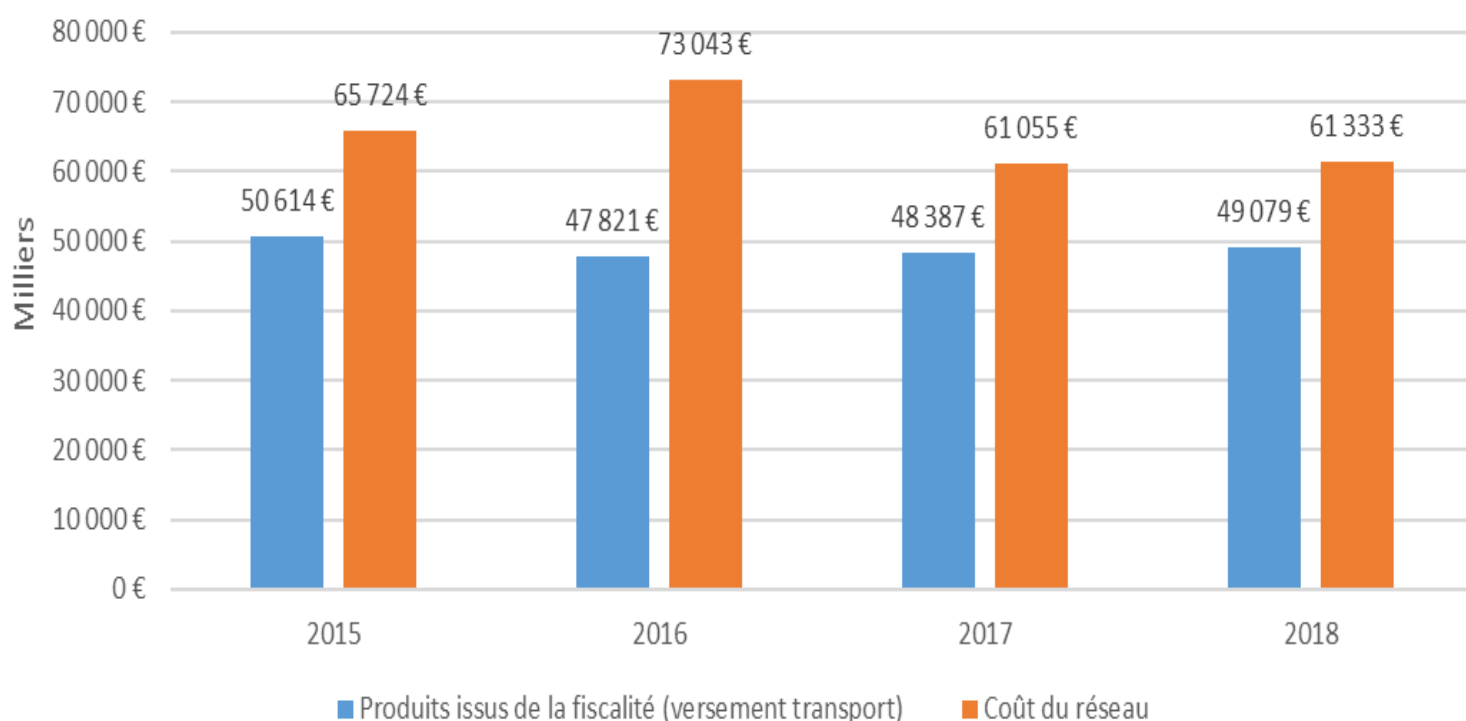
Ventilation des recettes réelles de fonctionnement 2015/2018



# L'interdépendance entre le VT et le coût d'exploitation

Un phénomène très structurant du budget du syndicat : la recette principale (versement transport) sert à financer la dépense la plus importante (contribution au délégataire).

Interdépendance entre le versement transport et le coût du réseau

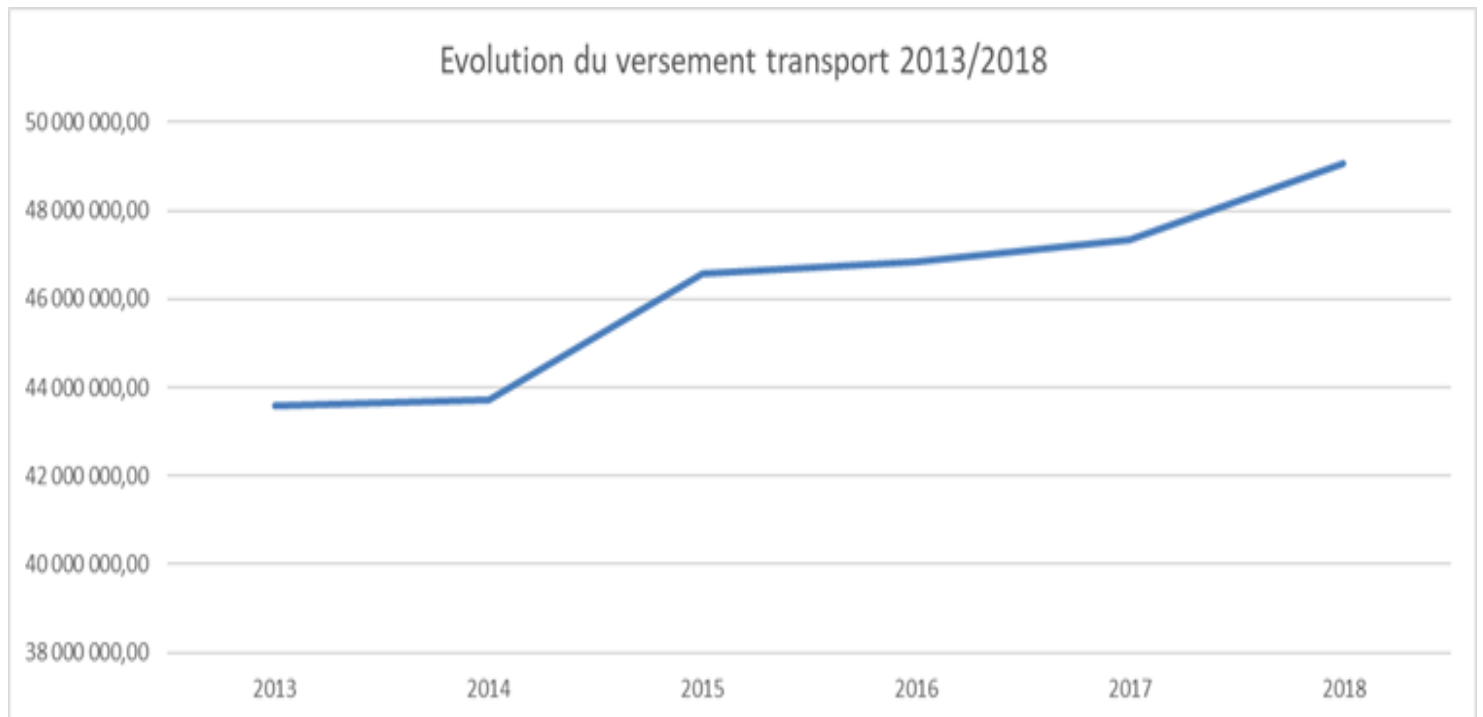


# PROJECTIONS 2019/2022

# Projections 2019/2022

## Recettes de fonctionnement – Versement transport

- ✓ Taux de 2%
- ✓ Montant 2018 : 49 078 726€
- ✓ Estimation prudente : 49 000 000€
- ✓ Fond de compensation : 380 000€



# Projections 2019/2022

## Recettes de fonctionnement – Recettes du réseau

- ✓ Montant moyen annuel de 13,4M€ ;
- ✓ Gratuité des moins de 18 ans : estimation de -1 180 000€ en année pleine ;
- ✓ Gratuité des 18 ans/ 25 ans : estimation de -1 560 000€ en année pleine, soit pour une application à compter de la prochaine rentrée scolaire de -520 000€ ( $4/12 * 1 560 000€$ );
- ✓ Participation du délégataire : 900 000€ en année pleine.



# Projections 2019/2022

## Recettes de fonctionnement – Financement de la gratuité

- ✓ 2 180 000€ au titre du financement du transport scolaire des lycéens (DGF);
- ✓ 1 150 000€ pour le financement du transport scolaire des collégiens (DGF);
- ✓ 100 000€ portant sur le financement des élèves interurbains;
- ✓ 1 121 265€ de la Région au titre des lycéens.

# Projections 2019/2022

## Recettes de fonctionnement – Contribution des membres

- ✓ 9M€ en 2018 ;
- ✓ 9M€ à compter de 2019.

# Projections 2019/2022

## Dépenses de fonctionnement

- ✓ Frais de fonctionnement : 500 000€
- ✓ Rémunération du personnel et des élus : 1 080 000€
- ✓ Crédit-bail matériel roulant de la T2 : 1,2M€
- ✓ Contribution contractuelle du délégataire : moyenne de 52,7M€
- ✓ Redynamisation du réseau (navettes de centre-ville, demandes complémentaires): 1M€ annuel
- ✓ Gratuité des scolaires : 4,8M€

# Projections 2019/2022

## Dépenses de fonctionnement

- ✓ Lignes pénétrantes et Intégration tarifaire: 1,1M€;
- ✓ Charges de la dette : moyenne de 7M€;
- ✓ Dépenses imprévues : 2M€

Objectif : prise en compte des observations de la CRC et retrouver des marges de manœuvre en investissement.

# Projections 2019/2022

## Dépenses d'investissement

- ✓ Amortissement de la charge de la dette : moyenne de 3,6M€ ;
- ✓ Investissements liés au réseau et contractuels : 2,9M€ pour 2019 ;
- ✓ Renouvellement du parc roulant, dont prise en compte de la LTE : 4M€ pour 2019 ;
- ✓ Investissements au titre du PDU et du SCOT : 600 000€ pour 2019.

## Recettes d'investissement

Subvention d'investissement des membres : 5M€ d'annuel